



Saint-Lô, le 28 mars 2002

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'ACTION SOCIALE

DIRECTION

Réf. : PG/JB-2002-315

Monsieur le Conseiller Général, *du Brecey*

J'ai pris connaissance avec stupéfaction des courriers que le Président d'une association brécéenne diffuse largement à la population comme aux élus.

Je tiens à vous faire part de mon indignation car ces tracts contiennent des allégations qu'il convient de démentir au sujet des augmentations de tarifs à la maison de retraite.

Cette augmentation procède de l'application d'un décret promulgué par le gouvernement et qu'il appartient de suivre, faute de quoi l'établissement que vous présidez aurait été dans l'illégalité. Le tarif évoqué a été fixé par mes soins, sur proposition de mes services et est respectueux de cette nouvelle législation.

Je regrette que cette dernière ait dans certains cas conduit à des augmentations importantes. Cela est principalement dû au fait que la précédente législation prévoyait que les personnes dépendantes bénéficiant d'une P.S.D. paient moins cher que les personnes valides.

Je regrette également que certaines informations gouvernementales laissent croire que ces augmentations seraient dues aux propres choix des établissements et qu'un fonds d'Etat viendrait compenser les augmentations afin que nul ne paie plus cher. A ma connaissance, les services de l'Etat n'ont à ce jour reçu aucune instruction relative à la mise en place de ce fonds.

Je vous demande d'assurer Madame TOURNEUX, directrice de la M.A.P.A. de Brécey, de toute ma sympathie. Elle n'a pas failli à la mission qui est la sienne.

Je vous assure, Monsieur le Conseiller Général, de toute ma sympathie. *de la*

un sentiment de...

Le Président du Conseil Général de la Manche,

Jean-François LE GRAND
Jean-François LE GRAND.

Monsieur Bernard TREHET
Conseiller Général
Maire de Brécey
23 rue des Pellerins
50370 BRECEY